



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 4 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le mercredi 4 Novembre à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Yères et Plateaux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Criel sur mer, salle du conseil, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Daniel TELLIER, Mr Dominique DECLERCQ, Mme Rolande THOUVENEL, Mme Sandra VASSEUR, Mr Sylvère OBE, Mr Sylvain ATROUS, Mr Denis MARET, Mr Bruno SAINTYVES, Mme Agnès JOIN, Mme Sabine VARIN, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr Rémi GROUT, Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Daniel LECONTE, Mr Christian POCHOL, Mme Christiane HALLIER, Mr Alain LAFOLIE formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mr Jean-Pierre RADE, Mr Jean MAUGER, Mr Stéphane KLAES

Pouvoirs ont été donnés par Mr Didier JOURNOIS à Mr Bruno SAINTYVES, et par Mr Didier REGNIER à Mr Jean FRECHON

Secrétaire de séance : Mme Agnès JOIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion de conseil communautaire
- PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES :**
- Désignation des représentants de la communauté de communes au conseil de développement du pays interrégional Bresle Yères
- Validation du Contrat de Pays Interrégional Bresle Yères 2009-2013 et du Programme Régional du Pays 2009-2011 en Région Picardie
- FINANCES :**
- Ajustement des crédits budgétaires par décision modificative
 - n°3 (opération 124 : 54 è tranche de renforcement de réseaux)
 - n°4 (chapitre 014 atténuations de produits)
- DIVERS :**
- Informations et questions diverses

Mr le président propose :

- d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

MARCHES PUBLICS :

- Avenant au marché de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés avec VEOLIA PROPRETE NORMANDIE (lots 1, 2 et 3) concernant le remplacement des indices ICHTTS1 et ICHTTS2
- Avenant au marché de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés (lot 4) avec IKOS ENVIRONNEMENT concernant le remplacement de l'indice ICHTTS1

AFFAIRES ECONOMIQUES

- Mise à disposition de la SAFER de Haute Normandie des parcelles destinées à la création d'une zone d'activités à St Pierre en Val

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité

Il est procédé à l'appel des délégués

Le conseil communautaire désigne Mme Agnès JOIN qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Mr le Président souhaite la bienvenue aux délégués du conseil communautaire.

Approbation du procès verbal de la précédente réunion de conseil communautaire

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 01/10/2009 est approuvé à l'unanimité

Désignation des représentants de la communauté de communes au conseil de développement du Pays Interrégional Bresle Yères

Considérant que :

- le Conseil Communautaire a approuvé la création du Conseil de développement du Pays Interrégional Bresle Yères ainsi que son règlement intérieur,
- que le Conseil de développement est un organe consultatif qui participe au développement du Pays Interrégional Bresle Yères et que ses membres sont répartis en trois collèges : élus, socioprofessionnels, associations et citoyens pouvant notamment être amenés à se réunir en Commissions thématiques,
- le Conseil de développement s'est réuni officiellement pour la première fois le 27 octobre 2006, et que son règlement intérieur dispose dans son Article 7.2 que ses membres sont désignés pour trois ans à compter de la première assemblée.

Afin que l'assemblée, formée des trois collèges (élus, socioprofessionnels, citoyens et associations), soit renouvelée intégralement, Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire désigne ses 8 représentants au Conseil de développement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne, parmi ses membres, 8 représentants au Conseil de développement et précise pour chacune des 4 Commissions thématiques, ses deux représentants :

- Commission thématique Développement économique/Infrastructures/Formation/Emploi/
Agriculture
 - Mr Dominique DECLERCQ
 - Mr Didier REGNIER
- Commission thématique Habitat/Services au public/Transports
 - Mr Daniel ROCHE
 - Mme Sandra VASSEUR
- Commission thématique Culture/Sport
 - Mr Martial FROMENTIN
 - Mr Denis MARET
- Commission thématique Tourisme/Patrimoine
 - Mr Jean MAUGER
 - Mme Rolande THOUVENEL

Validation du Contrat de Pays Interrégional Bresle Yères 2009-2013 et du Programme Régional du Pays 2009-2011 en Région Picardie

Considérant que :

- Le 23 septembre dernier, le contenu du Contrat de Pays a été vu et approuvé par le Comité de pilotage élargi-Conférence locale du Pays Interrégional Bresle Yères, constitué des représentants des quatre Communautés de Communes et des représentants de l'Etat, des Conseils Régionaux de Haute-Normandie et de Picardie, des Conseils Généraux de la Seine-Maritime et de la Somme.
- La signature du Contrat du Pays Interrégional Bresle Yères est envisagée pour la fin de l'année 2009.

Suite à l'exposé de Mr le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider le Contrat du Pays Interrégional Bresle Yères 2009-2013 et le Programme Régional du Pays contractualisé avec la région Picardie sur 2009-2011,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat et le Programme Régional du Pays précités, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ses contractualisations,

Et dans le cas de l'élection du Président du Syndicat Mixte fermé du Pays d'ici la signature de ceux-ci,

- d'autoriser le futur Président du Syndicat Mixte fermé du Pays Interrégional Bresle Yères, à signer ces documents en lieu et place du Président de la Communauté de Communes.

**AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES PAR DECISION MODIFICATIVE N°3
(opération 124 : 54 è tranche de renforcement de réseaux)**

Afin d'ajuster les crédits relatifs à la 54 è tranche de renforcement de réseaux, le conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- de créer l'opération n°124 intitulée : 54è tranche de renforcement de réseaux
- de modifier les crédits budgétaires 2009 de la façon suivante :

➤ Section d'investissement

DEPENSES

Crédits à ouvrir :

opération	Compte	fonction	Libellé	Montant
Opération 124 : 54 è tranche de renforcement de réseaux	2317	814	immobilisations corporelles en cours reçues au titre d'une mise à disposition	+ 5 000 €

DEPENSES

Crédits à réduire :

Opération	Chapitre	fonction	Libellé	Montant
Opération financière	020	01	Dépenses imprévues	- 5 000 €

**AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES PAR DECISION MODIFICATIVE N°4
(chapitre 014 : atténuations de produit)**

Afin d'ajuster les crédits relatif à la participation au financement des dégrèvements liés au plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée, le conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de modifier les crédits budgétaires 2009 de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES

Crédits à ouvrir :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 014 (atténuations de produits)	7391173	01	Restitutions au titre des dégrèvements au titre du plafonnement de la TP sur la valeur ajoutée	+ 3050 €

Crédits à réduire :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 011	61558	020	entretien et réparation autres biens mobiliers	- 3050 €

MARCHES PUBLICS : Avenant au marché de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés (lots 1, 2 et 3) avec VEOLIA PROPLETE NORMANDIE concernant le remplacement des indices ICHTTS1 et ICHTTS2

La communauté de communes Yères et Plateaux a confié par marché notifié en date du 24 septembre 2007 à VEOLIA propreté normandie « les lots N°1 – N°2 et N°3 » du marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois 12 mois.

Il a été annoncé la fin du calcul et de la publication par l'INSEE en juillet 2009 des indices de prix ICHTTS1 et ICHTTS 2. Ces indices étant utilisés dans les formules de révision des prix de ce marché, il convient de les remplacer.

Mr le Président propose la signature d'un avenant ayant pour objet de remplacer l'indice ICHTTS1, par l'indice ICHT-IME et l'indice ICHTTS 2 par l'indice ICHT-E

L'avenant prévoit la création de coefficients de raccordement qui permettent de déterminer un ICHT-IME⁰ initial et un ICHT-E⁰ initial.

Ces modifications qui n'ont pour objet que de rendre possible la poursuite de la révision des prix, ne changent en rien l'économie du marché.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le Président à signer l'avenant avec VEOLIA Propreté Normandie concernant le remplacement de l'indice ICHTTS1 par l'indice ICHT-IME et l'indice ICHTTS2 par l'indice ICHT-E

MARCHES PUBLICS : Avenant au marché de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés (lot n°4) avec IKOS ENVIRONNEMENT concernant le remplacement de l'indice ICHTTS1

La communauté de communes Yères et Plateaux a confié par marché notifié en date du 25 septembre 2007 à IKOS ENVIRONNEMENT le lot N°4 « traitement des ordures ménagères » du marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois 12 mois.

Il a été annoncé la fin du calcul et de la publication par l'INSEE en juillet 2009 de l'indice de prix ICHTTS1. Cet indice étant utilisé dans la formule de révision des prix de ce marché, il convient de le remplacer .

Mr le Président propose la signature d'un avenant ayant pour objet de remplacer l'indice ICHTTS1, par l'indice ICHT-IME.

L'avenant prévoit la création d'un coefficient de raccordement de 1.43.

Ces modifications qui n'ont pour objet que de rendre possible la poursuite de la révision des prix, ne changent en rien l'économie du marché.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le Président à signer l'avenant avec IKOS environnement concernant le remplacement de l'indice ICHTTS1 par l'indice ICHT-IME

AFFAIRES ECONOMIQUES : Terrain de St Pierre en Val destiné à la zone d'activités : convention avec la SAFER de Haute Normandie

Le conseil communautaire de la CCYP, le 12 mars 2009, a décidé l'acquisition, auprès de la commune de St Pierre en val, des parcelles ZC n° 38 et 39 situées à St Pierre en Val, ceci en vue de la création d'une zone d'activités. De la surface de ces parcelles sont déduites les surfaces nécessaires à l'élargissement de la voie communale n°212 et du chemin rural longeant la parcelle. Ces parcelles résultent de l'ancienne parcelle ZC 16 avant la vente, par la commune de St Pierre en Val, de la parcelle ZC 37.

Mr le président expose que la commune de St Pierre en Val avait signé en 2007, une convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) de Haute Normandie. Cette convention avait pour objet de mettre à disposition de la SAFER cette parcelle ZC16. Mr ROCHE propose au conseil communautaire de poursuivre cette mise à disposition. Mr le président expose le contenu de la convention signée par la commune de St Pierre en Val.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** de mettre à disposition de la SAFER de Haute Normandie les parcelles ZC38 et ZC 39, que la communauté de communes a décidé d'acquérir en vue de la création d'une zone d'activités (ancienne parcelle ZC16). Cette mise à disposition se fera dans les mêmes conditions de mise à disposition de l'ancienne parcelle ZC16, accordée par la commune de St Pierre en val à la SAFER.
- **accepte** que la Communauté de communes Yères et Plateaux reprenne à son compte le cahier des charges précédemment signé par la commune de St Pierre en Val.
- **autorise** Mr le Président à signer toute convention et tout document afférent à cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Site internet :

Une réunion d'information est organisée le mercredi 18 novembre avec la participation du chef de projet chargé d'élaborer le site internet, des secrétaires de mairies et des élus des communes de la CCYP. Il s'agit d'une réunion d'information sur la modification des pages du site dédiées aux communes.

Courriers reçus

Mr le président fait part des courriers de remerciements des associations suivantes pour la subvention accordée en 2009 : CICOGE et ADMR de Criel sur mer

La séance est levée à 19 heures 30

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE